

Première partie

La mixité, quelles réalités ?

1) Une réalité complexe qui évolue dans le temps et dans l'espace

Il n'existe pas d'enquête statistique précise qui permette de mesurer quantitativement le nombre de couples chrétiens-musulmans et, a fortiori, protestants-musulmans. On peut simplement imaginer des ordres de grandeur.

Lors du recensement de la population de 2007, sur les 5,3 millions d'immigrés (personnes nées à l'étranger), 1,6 million sont originaires du Maghreb, 140 000 des trois pays : Mauritanie, Sénégal ou Mali et 230 000 de Turquie¹.

Quatre immigrés sur dix en France sont donc originaires de pays musulmans, sans compter, depuis 2007, les immigrés venant de pays musulmans des pays de l'Est (Albanie, Bosnie, Tchétchénie, Kosovo...). Ces immigrés ont eu des enfants et des petits enfants. Nés en France, leurs descendants ne sont plus « immigrés » et n'entrent plus dans ces statistiques. Quant à la question de savoir s'ils sont musulmans, on comprend bien qu'il n'y a pas de réponse simple à

1 Beate COLLET et Emmanuelle SANTELLI, Les descendants d'immigrés en couple mixte au prisme de l'enquête « trajectoires et origines », *Revue inter-*

nationale Enfances Familles Générations, N° 17, 2012, p. 77 note 3. Ces deux auteurs ont par ailleurs publié : *Couples d'ici, parents d'ailleurs*, PUF, 2011.

cette question. Tous les immigrés venant de pays musulmans sont-ils musulmans ? Les descendants d'immigrés musulmans sont-ils musulmans ? Non seulement il n'y a pas de statistiques officielles en France sur l'appartenance religieuse, mais encore il n'est pas évident du tout de définir des frontières très précises entre le fait d'avoir une culture musulmane, le fait d'être un « musulman croyant » ou un « musulman pratiquant ».

Il est par contre certain qu'il y a plusieurs millions de personnes en France ayant une culture musulmane de la première, de la deuxième ou de la troisième génération et que le nombre de mariages mixtes avec des chrétiens, issus de l'immigration eux-mêmes ou non, ne fera que croître dans l'avenir.

Même si les protestants restent en France une petite minorité, ils seront, eux aussi, de plus en plus concernés.

Il existe néanmoins des études qui nous permettent de comprendre les caractéristiques du comportement vis-à-vis du mariage des musulmans en France ou des descendants d'immigrés de pays musulmans.

Nous ferons référence à deux enquêtes :

- La première a été réalisée fin 2010 par l'IFOP « sur le

mariage et les modes de rencontres chez les musulmans » auprès d'un échantillon de 503 personnes se déclarant « d'origine ou de confession musulmane », âgées de 15 ans et plus et dont la représentativité a été établie par la méthode des quotas. Il est significatif que cette enquête ait été commandée par le site de rencontre « Inchallah.com » dont le sous-titre est « Une rencontre si Dieu le veut » et dont la clientèle est constituée de « musulmans » qui entendent bien trouver des conjoints semblables.

- La seconde, de grande ampleur et détaillée, « Trajectoires et origines. Enquête sur la diversité des populations en France » a été réalisée par l'INED-INSEE en 2008 auprès de 22 000 personnes et nous nous inspirerons des analyses qu'en fait l'article cité plus haut.

Que faut-il retenir de la première enquête ?

D'abord que les musulmans accordent beaucoup d'importance au mariage : 89 % contre 56 % pour l'ensemble de la population. Ensuite que 69 % d'entre eux seraient prêts à épouser une personne d'une culture différente (83 % pour les hommes et 55 % pour les femmes), enfin que les chiffres sont de 47 % (68 % pour les hommes et 25 % pour

les femmes) quand il s'agirait de conjoints de religion différente, contre 67 % pour l'ensemble de la population.

Que faut-il retenir de la seconde enquête ?

Pour des descendants d'immigrés (DI) de pays musulmans, 61 % vivent en couples endogames (mêmes origines) et 39 % en couples mixtes. 32 % rencontrent leur conjoint par l'intermédiaire de la famille. Un homme DI a 1,8 fois plus de chance d'être en couple mixte qu'une femme DI.

Les sociologues distinguent trois types de couples : le premier est traditionnel, il est le passage du statut de fille vierge à femme mariée, les parents choisissant le conjoint. Le deuxième est « combiné » : on veut garder ses racines tout en ayant parfois des échanges affectifs avec la population majoritaire. Le troisième relève d'une volonté d'émancipation, de sortir de la norme, et concerne surtout les individus diplômés.

Quelles leçons tirer de ces études pour notre question ?

Quelques confirmations d'abord qui ne sont absolument pas des surprises : le mariage de façon majoritaire se fait par ressemblance. Il n'en reste pas moins que 39 % de couples mixtes est une proportion importante,

d'autant que les enfants issus de couples mixtes ont un comportement qui s'assimile à celui de la population ordinaire.

D'autre part, le comportement des DI musulmans ont des habitudes matrimoniales qui ressemblent à celles des Français des années 50-60, si bien qu'une des caractéristiques les plus distinctives de ceux qui choisissent les unions mixtes est une relativisation de l'importance de l'institution du mariage, via la cohabitation avant le mariage ou le concubinage.

Autre leçon importante pour nous : le poids de la religion musulmane se fait nettement sentir dans le comportement des femmes qui n'envisagent que pour 25 % d'entre elles de se marier avec un homme qui ne soit pas musulman.

Dernière leçon enfin : des conditions sociales favorables, une « intégration économique réussie » ont tendance à éloigner des appartenances culturelles et religieuses d'origine. Inversement, des conditions sociales défavorables peuvent entraîner un repli identitaire, culturel et religieux, très fort.

Quelles conséquences pratiques pour les communautés protestantes, pour les pasteurs ?

Les pasteurs verront venir vers eux de plus en plus de couples mixtes. Toutefois le nombre de

couples où l'un des deux conjoints revendiquera une identité religieuse musulmane restera modeste, car de génération en génération, la référence à l'islam a tendance à s'estomper.

Parmi ces couples, ceux dans lesquels le mari est musulman seront plus nombreux que ceux qui sont dans la situation inverse, ce qui est une situation plus commune du point de vue des relations avec les familles. Lorsque la femme est d'origine musulmane, elle a fait le choix le plus souvent d'une émancipation par rapport à

la tradition et n'aura pas, généralement, d'exigences « religieuses ». Il n'en reste pas moins que dans une perspective d'accueil, les pasteurs ou toute personne chargée d'accompagner, devront être à l'écoute de ces couples et de ces personnes d'origine musulmane, peut-être au-delà de leurs demandes explicites.

C'est le souci et la prise en compte de la singularité de ces parcours, la conscience des relations étroites entre le religieux et le culturel qui seront la meilleure garantie pour l'avenir de ces couples.

2) L'importance réelle et symbolique des mariages entre chrétiens et musulmans dans la société française contemporaine

La présence importante et durable d'une population musulmane en France induit des questions nouvelles : va-t-on vers un modèle où cohabiteraient sans se mêler des communautés ethniques, culturelles et religieuses ? Va-t-on au contraire vers un modèle assimilationniste ?

Le grand principe républicain de l'égalité devant la loi étant admis et affirmé, la réalité complexe et mouvante nous oblige à admettre que l'intégration dans la société française de nouvelles populations fait travailler les identités de part et d'autre et se construit entre les deux grands modèles :

communautariste et assimilationniste. Le premier modèle est profondément contraire à la tradition française ; quant au second, il ne nous dit rien sur la complexité et l'évolution des identités.

L'union d'un couple est par excellence un indicateur sur le degré de miscibilité entre deux groupes humains. Si deux individus d'origines différentes sont capables de s'aimer et de vivre ensemble durablement, alors comment ne pas penser que ce qui vaut pour les individus vaut aussi pour la collectivité ?

Mais l'union signifie aussi la filiation, la transmission de

la vie comme celle de l'identité, des identités. Cette filiation, cette transmission valent de la même manière lorsque les enfants sont adoptés.

Mais qu'en est-il de la transmission des identités culturelles ?

On peut bien parler deux langues ou plus, cela ne signifie pas pour autant que l'on puisse s'adresser à qui que ce soit dans une sorte d'espéranto improbable. On peut certes alterner cuisine française et cuisine d'origine exotique, mais en va-t-il de même pour les croyances les plus fondamentales comme pour ce qui fonde les mœurs ?

L'expérience historique nous apprend qu'émergent sans cesse des tierces solutions, des combinaisons d'identités qui font surgir non pas un néant d'identité, mais de nouvelles identités. Une chose est sûre : si des unions intercommunautaires réussissent, alors l'intégration morale et sociale des populations immigrées sera d'autant mieux réussie. Si des mariages inter religieux réussissent, alors le dialogue interreligieux ne sera pas un vain mot.

Nature et société : importance du mariage

On peut dire que l'union d'un couple est la substance-même du tissu social, qu'il est le signe

qui dit le passage de la nature à la culture. Le mariage fait surgir la société car il introduit les règles de l'échange, prohibe l'inceste, distingue les générations et les genres... etc. Citons Lévi-Strauss : « *Les règles de la parenté et du mariage ne sont pas rendues nécessaires par l'état de société. Elles sont l'état de société lui-même, remaniant les relations biologiques et les sentiments naturels, le procès naturel de la filiation ne peut se poursuivre qu'à travers le procès social de l'alliance* ».

Si la question du mariage est si importante du point de vue du dialogue interculturel et interreligieux, c'est que la question du mariage est au cœur de la société et des cultures humaines.

On peut faire un rapprochement entre la signification du mariage et le sens que nous lui donnons : amour de la vie en tant qu'elle procède d'une Parole qui engage. C'est parce qu'il y a des paroles de vie entre les époux comme entre les parents et les enfants qu'il y a proprement amour de la vie humaine et pas simplement reproduction de la vie biologique.

C'est sur ces fondements qu'il faut envisager la question des mariages mixtes qui fait l'objet de notre réflexion.

3) La mixité dans le couple est faite de plusieurs différences

La notion même de mixité est à géométrie variable : nous sommes face à une diversité évolutive en lien avec l'époque, le paysage social, le lieu, la tradition, la culture et le milieu familial, l'histoire de chaque personne et ses choix de vie.

Tout couple est formé de différences et, le plus souvent², par celle du masculin et du féminin. « *Dieu créa les humains à son image : il les créa à l'image de Dieu ; homme et femme il les créa.* »³. Le chapitre 2 de la Genèse parle de secours au sens fort du terme, de vis à vis ou de face à face pour parler de cette relation à la fois de grandes proximités et en même temps de différences irréductibles. Seule cette relation dans la différence peut rendre témoignage à l'être même de Dieu. La diversité dans l'unité est présente dès qu'un homme et une femme qui s'aiment décident de vivre ensemble, de bâtir un projet de vie qui les portera durant des décennies ou quelques années s'ils sont plus âgés. Ce

long chemin, habité par l'amour mais aussi par de nombreuses difficultés, les poussera à approfondir sans cesse ces questions :

- Qui suis-je pour moi ?
- Qui suis-je pour l'autre ?
- Qui sommes-nous ensemble ?
- Quels projets Dieu a-t-il pour chacun de nous et pour notre couple ?

L'amour comblera souvent ce qui peut les différencier jusqu'à les diviser, ces gouffres qui parfois peuvent les engloutir dans les difficultés insurmontables que savent construire nos sociétés, nos cultures, nos religions et... notre nature humaine qui a la fâcheuse tendance à revendiquer son « chacun pour soi ».

La mixité ne s'articule donc pas seulement autour du fait religieux. Elle peut être sexuée, ethnique, sociale, culturelle, nationale, etc. La différence religieuse n'est donc que l'un de ces critères, d'autant que comme nous l'avons déjà dit, si l'un des deux conjoints chrétiens est d'origine musulmane, il est nécessaire de prendre en compte cette origine religieuse ou culturelle. La mixité religieuse du couple se construit autour du respect

2 La possibilité du mariage entre deux personnes du même sexe est une évolution profonde de la société qu'il ne nous appartient pas de discuter ici et qui ne change pas fondamentalement notre question.

3 Genèse 1,27. Littéralement, le texte dit : « mâle et femelle il les créa » (TOB 2010).

mutuel de la foi et de la pratique respective des conjoints, de leur origine sociale, de leur milieu de vie. Elle inquiète souvent les familles d'origine qui se sentent investies d'une mission de transmission d'une identité ou d'une tradition. Elle soulève les risques qu'il y a à vivre dans des engagements religieux très différents au sein d'une même cellule familiale. Elle interpelle chaque partenaire pour trouver un chemin le plus clair possible en ce qui concerne l'éducation des enfants : choix de transmettre une double appartenance ou une seule... En effet, passer sous silence cette mixité religieuse et (ou) culturelle, comme c'est souvent le cas

dans ces couples, sous prétexte que l'histoire des religions est le nœud des conflits, c'est se priver et priver les générations à venir d'une grande richesse. La mixité religieuse et (ou) culturelle dans le couple peut être l'occasion d'un engagement à approfondir sa propre foi et à la revisiter pour s'enraciner de façon plus personnelle en elle, tout en écoutant la foi de l'autre conjoint.

Reste que la mixité religieuse demeure un sujet délicat – voire tabou – dans nos diverses Églises. Force est de constater que les couples protestants-musulmans sont trop souvent peu ou mal accompagnés dans nos communautés ecclésiales.

4) Mariage et mixité dans le contexte général d'une institution fragilisée et recomposée

La question de la mixité dans le mariage ne doit pas nous faire oublier que cette institution connaît aujourd'hui de profondes transformations. Elle est fragilisée parce que le mariage n'est plus la seule union possible entre deux êtres humains (unions libres répandues, Pacs...). Quant à la multiplication des divorces, si elle peut avoir comme effet paradoxal de multiplier le nombre des mariages, elle ruine sa signification d'engagement pour la vie.

L'union entre un homme et une femme reste en soi un pari déraisonnable, fondé sur le mouvement même de l'amour qui ambitionne de n'aimer que totalement et pour toujours. Mais la vie nous apprend que l'absolu n'est pas nécessairement en très bons termes avec les réalités empiriques de la psychologie humaine et de la société. Le mariage n'est pas uniquement la fête de l'amour. Cela veut dire qu'il serait vain de réfléchir aux difficultés des mariages mixtes

sans réfléchir aux difficultés contemporaines du mariage en général. Vivre vingt ans ensemble n'est pas la même chose que vivre en couple pendant cinquante ou soixante ans, compte-tenu de l'actuelle espérance de vie.

Plus fondamentalement, ce n'est que depuis très peu de temps dans l'histoire de l'humanité que le mariage est compris comme l'union librement choisie par deux individus « amoureux » l'un de l'autre. Puisque le mariage est l'institution sociale par excellence, c'est la société qui en décidait le plus souvent par le passé. Les sociologues aiment expliquer que les « coups de foudre » sont socialement déterminés et que les mariages qui durent sont ceux qui sont « socialement compatibles ».

Si le mariage est exposé à des sentiments changeants, les itinéraires psychologiques et professionnels étant longs et complexes, il n'est pas étonnant que les divorces soient nombreux. En ce sens, les difficultés des mariages interreligieux ne sont pas du tout exclusivement religieuses mais tiennent aussi aux difficultés communes à tous les mariages aujourd'hui.

Or la fragilité des mariages entre chrétiens protestants et musulmans vient du fait que les musulmans ont appartenu à des aires culturelles où le mariage

était encore largement l'affaire du groupe et non des individus, et où les femmes étaient souvent soumises psychologiquement et juridiquement. La femme musulmane - surtout d'origine étrangère - risque d'être rejetée par sa famille si elle se marie avec un chrétien car ce mariage n'aura pas été « validé » par le groupe.

Ce risque existe aussi dans le sens inverse : l'homme musulman - surtout d'origine étrangère - peut être tenté d'imposer à sa femme chrétienne une soumission sans laquelle il risquerait de perdre la face devant sa communauté d'origine. Dans ce cas de figure, le groupe chrétien d'origine et (ou) d'appartenance de la femme pourrait opposer une résistance au mariage à cause même du poids des traditions. Il va de soi que la réciproque est vraie et qu'une famille chrétienne peut fortement « résister » au mariage de l'un des leurs avec un conjoint musulman. L'homme protestant, selon les diverses traditions composant le protestantisme en France, pourrait, lui aussi, tomber dans cette tentative de soumettre son épouse musulmane à sa culture et à sa religion.

Ces couples portant plus que d'autres le risque de tensions, le grand principe à adopter est sûrement la lucidité procédant de la conscience et de la connaissance

de ces risques. Lucidité car les difficultés surgissent tôt ou tard, sachant que l'éducation des enfants risque fort de les accentuer. En ce sens les mariages ne doivent pas être précipités et la mesure des difficultés psychologiques, sociales et religieuses doit être évaluée en prenant son temps. ■